

**Recueil d'expériences sur la
« Prise en compte de la trame verte et bleue dans les territoires de projet »**

Action portée dans le cadre du Réseau Rural français (www.reseaurural.fr) et financée par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et le FEADER.

**Fiche de synthèse :
Trame verte et bleue et agriculture**

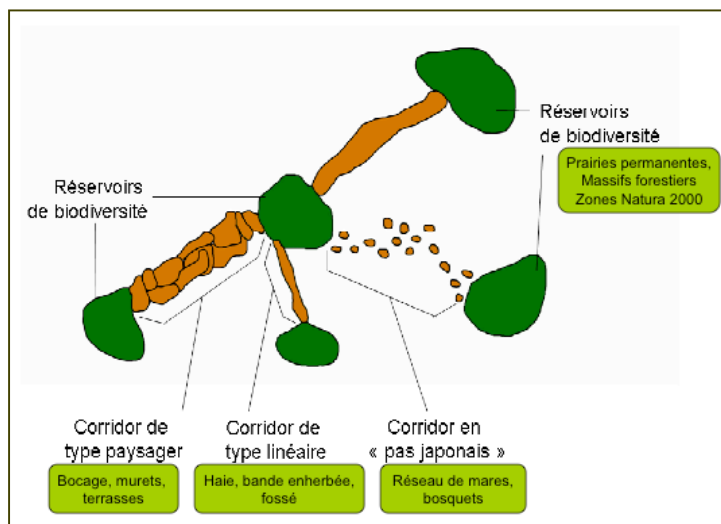
Date de rédaction de la fiche ou de mise à jour : Janvier 2011

1- Spécificités de la Trame verte et bleue en milieu agricole

L'agriculture, par l'importance des surfaces qu'elle occupe et son rôle dans le maintien de certains habitats, joue un rôle important dans la préservation de la biodiversité qui lui est par ailleurs nécessaire (auxiliaires des cultures, résistance aux pathogènes, lutte contre l'érosion des sols, régulation thermique...).

Lorsque l'on parle de trame verte et bleue en milieu agricole, on associe souvent l'image d'un paysage bocager caractérisé par un réseau de haies. Néanmoins, la trame verte et bleue ne se réduit pas à ces seules continuités linéaires et visibles !

Les corridors écologiques peuvent prendre différentes formes en fonction des espèces et des habitats auxquels on s'intéresse. Certaines espèces forestières (plantes, certains carabes, certains oiseaux) nécessitent des corridors boisés. Pour d'autres liées aux milieux ouverts, il s'agit de trouver une diversité de milieux sur le territoire (prairies, friches, bandes cultivées extensives, diversité de cultures).



Les infrastructures agroécologiques

Les infrastructures agroécologiques sont de plusieurs types (classification de Solagro*)

- formations arborées linéaires ou surfaciques (haies, bosquets, vergers, agroforesteries...)
- surfaces herbacées (prairies extensives, bandes enherbées...)
- surfaces cultivées (jachères à caractère environnemental, bandes culturales extensives...)
- surfaces rudérales (murets, terrasses, chemins enherbés)
- zones humides (mares, sources, fossés humides)

* Pertinence des infrastructures agroécologiques au sein d'un territoire dans le cadre de la PAC. Solagro, Juin 2007.

Les infrastructures agroécologiques, au-delà de leur intérêt agronomique, sont des éléments importants pour la biodiversité. Elles peuvent jouer les rôles :

- de corridors pour certaines espèces (cas d'un réseau de mares pour les batraciens),
- d'habitats (certaines haies pour des insectes pollinisateurs)
- de zones refuges (exemple de bandes enherbées en zones de grande culture pour la petite faune de plaine)

L'association de ces éléments (haie-bande enherbée par exemple) permet de rapprocher des zones aux utilités différentes.

Leur fonctionnalité dépend de plusieurs facteurs : surface occupée et répartition, structure (forme, taille...), composition pour les formations végétales et mode de gestion.

Cependant, la trame verte et bleue en milieu agricole ne se limite pas aux seules infrastructures agroécologiques (haies par exemple). Tous les espaces ont un rôle à jouer pour

améliorer la qualité du réseau écologique et donc la circulation des espèces à travers les espaces agricoles.

2- Un lien étroit avec l'activité humaine

La prise en compte de l'activité humaine est essentielle pour engager une réflexion sur la trame verte et bleue. Elle contribue à expliquer l'organisation de l'espace, permet d'envisager l'évolution d'un territoire et d'identifier des leviers d'actions.

La mise en œuvre de cette trame n'est donc pas la seule affaire des techniciens et scientifiques. L'association des agriculteurs permet de définir de façon plus pertinente les actions à mettre en œuvre pour concilier circulation des espèces et activité économique.

Néanmoins, le maintien de la biodiversité en milieu rural ne dépend pas seulement des agriculteurs mais aussi des autres acteurs impliqués dans l'utilisation et l'aménagement du territoire: gestionnaires des bords de route, forestiers, chasseurs, collectivités, associations de protection de l'environnement, habitants... Tous sont concernés !

Ainsi, la Trame verte et bleue doit être décidée localement et collectivement grâce à la mise en place de démarches de concertation qui permettront de construire un dialogue et de créer des liens de confiance avec les acteurs du monde rural.

La loi Grenelle 2 prévoit d'ailleurs l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) dans une démarche concertée. Des représentants des professions agricoles sont ainsi invités à participer aux comités régionaux.

3- Des actions à définir en fonction des enjeux locaux

La mise en œuvre de la trame verte et bleue suppose tout d'abord de s'appuyer sur l'existant (maintien d'espaces ou de pratiques favorables à la biodiversité et poursuite des actions favorables à la biodiversité).

Lorsque la continuité écologique n'est pas ou plus assurée, des actions de restauration, l'implantation d'infrastructures agroécologiques ou l'adaptation de pratiques sont alors nécessaires.

Ainsi la mise en œuvre de la trame verte et bleue peut se traduire de différentes manières :

- **Maintien d'entités / d'espaces favorables au fonctionnement de la trame** (prairies permanentes, haies, bosquets, zones humides, bandes enherbées, fossés...)
- **Mise en place d'une gestion adaptée** (taille des haies avec engins adaptés, à des périodes peu impactantes sur la faune ou la flore, fauche tardive de bandes enherbées...)
- **Action de remise en bon état** (curage de mares...)
- **Création de nouveaux espaces / éléments de trame** (plantation de haies...)

Il existe déjà de nombreux exemples d'actions pouvant être mises en place à différentes échelles (bassin versant, exploitation agricole, parcelle...). Leur choix est très lié à des problématiques et à un contexte locaux.

Problématique	Échelle	Action	Outils	Autres intérêts possibles
Maintenir un réseau de pelouses calcicoles fonctionnel face à une menace de fermeture de ces milieux	Causses et avant-causses (<i>Parc naturel régional des Grands Causses</i>)	Restauration de certaines pelouses (réouverture de milieux) et gestion par le pastoralisme	Dispositifs d'accompagnement technique et financier (programmes expérimentaux, MAEt pâturage sur les zones Natura 2000, contrat d'accompagnement des mesures de gestion)	-Préservation de la ressource en eau et économie d'énergie -Maintien d'un paysage typique -Maitrise des pressions foncières
Assurer la continuité écologique pour la Cistude d'Europe considérée comme une « espèce parapluie ¹ »	Réseau hydraulique composé de canaux d'irrigation et de drainage (<i>Parc naturel régional de Camargue</i>)	Mise en place d'une gestion écologique des canaux et roubines	MAEt et contrats Natura 2000	- Le boisement et l'entretien des berges jouent aussi un rôle anti-érosif
Restaurer les	Exploitation	Implantation et	Écoconditionnalité, PVE, MAE,	-Source

¹ Une espèce parapluie est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté.

continuités écologiques en grande culture		entretien de boisements (haies, bosquets) et couverts végétaux (bandes enherbées, jachères) favorables à la biodiversité	contrats Natura 2000	d'auxiliaires de culture -Dispositif limitant l'érosion des sols -Amélioration de la qualité de l'eau...
Éviter l'arrachage récurrent de haies ou boisements situés sur des corridors majeurs	Certaines haies et boisements importants du PLU	Protection réglementaire	Classement en EBC (Espace Boisé Classé)	- Autres services rendus par les haies et boisements

La multifonctionnalité des continuités écologiques peut être source de nombreux services qu'il convient d'identifier. Ainsi, les mares souvent utilisées pour l'abreuvement du bétail, offrent un refuge propice au développement d'une vie aquatique riche et variée (tritons, libellules, salamandres...). Elles abritent aussi tout un cortège d'auxiliaires des cultures. Leur présence continue permettra un équilibre entre les prédateurs et les proies. La mise en œuvre de la trame verte et bleue peut également favoriser le développement de filières parallèles (entretien des haies associé au développement d'une filière bois-énergie par exemple).

4- En s'appuyant sur les outils existants

La loi ne prévoit pas la création de nouveaux outils pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue mais recommande de s'appuyer sur les outils existants en particulier sur les **outils contractuels**. Il existe en France une très grande diversité d'outils (contractuels, fonciers, financiers, réglementaires...) pouvant être mobilisés pour la trame verte et bleue. Une réflexion est à mener en fonction des contextes locaux (contexte géographique, foncier et parcellaire, agricole...).

L'éco-conditionnalité, les **MAE**, les **contrats et chartes Natura 2000** peuvent être des leviers majeurs pour la mise en place de la TVB. Les éléments topographiques par exemple, peuvent participer à la création d'une TVB à condition bien sûr qu'une réflexion soit menée sur leur disposition dans l'espace.

Les **MAEt** apportent des réponses à des problématiques spécifiques du territoire (maintien de milieux ouverts, enherbement des vignes...). Ces mesures constituent un outil facilement utilisable et qui peut donner des résultats.

La plupart des outils, notamment contractuels, sont mis en place à l'échelle individuelle : exploitation ou parcelle. Pour assurer la cohérence de la démarche, il convient d'une part d'identifier les actions favorables à la trame verte et bleue et de les localiser et d'autre part d'inciter à la mise en œuvre de **démarches collectives** particulièrement sur les espaces constitutifs de la trame. Il existe déjà des actions communes notamment en matière de gestion qui peuvent être mises à profit pour la trame verte et bleue. Certaines AOC ont développé des plans paysagers ou mis en place des mesures concertées pour favoriser la lutte biologique. La mobilisation d'ASA (Associations Syndicales Libres) ou ASL (Associations Syndicales Libres) pour des travaux de gestion permet d'agir de façon coordonnée dans l'espace et de mutualiser les coûts. Dans le Tarn, une cellule d'assistance technique zones humides a été mise en place au sein de la Chambre d'agriculture. Elle a pour objectif d'aider les gestionnaires à valoriser au mieux leurs parcelles dans un contexte de déprise agricole des parcelles en fond de vallée (conservation des zones humides et valorisation pour le pâturage).

La MAEt « Maillage écologique » du Pays du Calais

La Région Nord - Pas de Calais mène une politique active en matière de trame verte et bleue en s'appuyant sur les Pays. Chaque Pays est invité à définir son programme selon ses spécificités.

Le Pays du Calais a choisi de mettre en place une MAEt « Maillage écologique » composée des engagements suivants :

- Curage des fossés
- Entretien des haies
- 2 mesures de gestion extensives des prairies
- 2 mesures de création de surfaces en herbe
- Entretien des mares

Le financement de cette mesure est essentiellement régional (600 000 euros / 5 ans).

Pour aller plus loin...

Pour en savoir davantage sur cette problématique, vous pouvez consulter :

- le compte-rendu et les présentations de la journée d'échanges du 8/01/2010 « Trame verte et bleue et changements d'échelle »
- Étude sur les outils de nature contractuelle au service de la trame verte et bleue. Expertise menée dans le cadre du COMOP TVB. FPNRF, FCEN, 2010.
- Agriculture et biodiversité. Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation ? Recueil d'expériences et fiches action. Programme mené par la LPO, les réseaux FARRE, CIVAM et la FNAB. 2010
- Programme Agrifaune. <http://www.oncfs.gouv.fr/Amenager-et-developper-les-territoires-ru150/Le-reseau-Agrifaune-ar264>
- La boîte à outils IBIS (Intégrer la biodiversité dans les systèmes agricoles. 2010 (<http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/ibis.html>)
- Identification et évaluation des implications socio-économiques de la mise en oeuvre de la trame verte et bleue. Expertise menée dans le cadre du COMOP TVB. FNE, APCA, FNSEA, FPF, SOLAGRO, 2010.
- Agriculture et biodiversité – valoriser les synergies. Expertise scientifique collective. Synthèse du rapport d'expertise. INRA, 2008.
- Programme de recherche DIVA Corridors : http://www.rennes.inra.fr/diva/les_projets_diva2/continuites_ecologiques_et_politiques_publicques_diva_corridors
- Mettre en place des infrastructures agroécologiques (IAE) sur son exploitation agricole : pourquoi ? comment ? FNE. 2008